

donné l'exemple de la publicité de nos actes administratifs de chaque année. RESSOURCES DESTINÉES A COUVRIR LES DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT. Montant du premier emprunt 2,000,000 En 1864, un second emprunt a été jugé nécessaire : 1° Parce que les villes avaient avancé sur leurs ressources propres, en 1861, 1862 et 1863, pendant la durée des travaux, les trois premières années de 100,000 fr. chacune, comprenant l'intérêt et l'amortissement des 2,000,000, et qu'aux termes de la convention qui les lie, cette dépense doit être à la charge de la distribution d'eau.

2° Parce que, d'un commun accord, il a été reconnu que l'on devrait étendre le réseau de la distribution au-delà des limites primitivement adoptées. Ce second emprunt, soumis par divers particuliers, est de

Voici l'emploi qui a été fait de ces fonds : Pour toutes dépenses d'achats de terrains, de constructions de bâtiments, d'acquisition de machines, achats et pose de tuyaux, etc., etc. 2,128,456 42 Remboursement aux villes des trois années payées par elles 300,000 Reste disponible pour les besoins imprévus 21,543 42 SERVICE D'EXPLOITATION EN 1864. Par la convention du 23 septembre 1859, il a été réglé entre les deux villes, avant tout commencement d'exécution, qu'elles contribueraient aux dépenses de la distribution en proportion de la quantité d'eau que chacune d'elles consommait, et que l'intérêt et l'amortissement des emprunts seraient comptés dans ces dépenses.

A la fin de l'exercice 1864, on a donc établi le décompte suivant : Les frais d'exploitation se sont élevés à 60,973 25 Il faut y ajouter pour intérêt et amortissement du capital 100,000 Total 160,973 25 Il a été voulu, en 1864, pour la distribution 1,164,004 mètres cubes d'eau. En divisant la dépense 160,973 25 par 1,164,004, on a pour prix d'exploitation d'un mètre cube d'eau fr. 0 13 0000

Dans cette quantité de 1,164,004 mètres, Roubaix figure pour 817,437 mètres cubes, lesquels au prix de 0 13 0000 font au débit de Roubaix 112,398 60 Or, ces 817,437 mètres ont été vendus à 5 centimes, soit 40 672 25 Il faut ajouter à cette somme pour eau vendue en 1863, dont les frais d'exploitation ont été confondus avec les dépenses d'installation 46,934 10 M. Garçon, chargé des visites et constatations judiciaires. 65,447 50

Cette perte, dont profitent les consommateurs de Roubaix, provient uniquement de ce que le Conseil municipal, sur les sollicitations pressantes des industriels de Roubaix, a consenti à substituer au tarif différentiel établi primitivement et dont le taux moyen ressortait de 13 à 15 centimes, un prix unique de cinq centimes. On a fait valoir que l'industrie était la source principale de la prospérité de Roubaix et qu'il fallait la favoriser par tous les moyens possibles, car l'agrandissement de la ville et l'accroissement de la population qui doivent en résulter, offriront dans l'élevation des produits de l'octroi d'amples compensations à la perte prévue pour la Caisse municipale, ou a considéré aussi que le bon marché de l'eau en ferait certainement augmenter la consommation sans augmenter sensiblement les frais d'exploitation. L'actif de la distribution, qui reste la propriété indivise des deux villes, consiste en immeubles à Bousbecques, Tourbigny et Roubaix; machines à vapeur avec leurs pompes élévatoires, grandes conduites, réservoirs, réseaux de distribution intérieure dans les deux villes, appareils télégraphiques, enfin tout le matériel fixe et les objets mobiliers à l'usage du service.

TITRE XXVII BAINS ET LAVOIRS PUBLICS.

Cet établissement, situé rue St-Antoine, est divisé en deux parties : le lavoir et les bains. La ville l'a fait construire en 1860 et 1861, et a en concédé l'exploitation à une compagnie dont M. Loridan est le gérant. Le capital de 70,000 fr. est formé de 700 actions de 100 fr. chacune. 365 actions ayant été placées, la ville a pris pour son compte les 335 autres. Les prix du lavoir sont réglés par un tarif comprenant toutes les opérations du lessivage, rinçage, séchage, etc. Les bains sont de plusieurs classes, savoir : Bains gratuits pour les indigents : 4 baignoires dans un local séparé sont affectés à cette classe. Bains de seconde classe à 30 centimes, compris une serviette. Bains de première classe à 60 centimes sans linge ; à 90 centimes avec linge. Il a été délivré en 1864 : 1.278 bains de luxe non classés par le tarif. 13,087 — de première classe avec linge. 4,018 — — sans linge. 14,618 — de seconde classe sans linge. 426 — gratuits, compris bains médicaux. 643 — médicaux non tarifés.

TITRE XXVIII HYGIÈNE ET SALUBRITÉ.

SECTION I^{re}. — ART DE GUÉRIR. L'art de guérir est exercé à Roubaix par les personnes dont les noms suivent : Docteurs en médecine et en chirurgie. M. Félix Paquet, chef du service des blessés à l'hôpital civil, médecin du bureau de bienfaisance pour la constatation des décès et pour le dispensaire de salubrité. M. Liagre, chargé du service des fiévreux à l'hôpital civil. M. Godefroy, chargé du service des femmes à l'hôpital civil. M. Carette, médecin de l'hospice. M. Lefebvre, médecin du bureau de bienfaisance et pour la constatation des décès, chargé du service médical de la gendarmerie. M. Martin, médecin du bureau de bienfaisance et pour la constatation des décès. M. Bayart, médecin du bureau de bienfaisance et pour la constatation des décès ; chirurgien, aide-major du corps des pompiers. M. Garçon, chargé des visites et constatations judiciaires.

Officiers de santé. MM. Carpentier et Philippart, médecins du bureau de bienfaisance et pour la constatation des décès ; MM. Plateau, Thunot, Castel, Denis. Tous les médecins ci-dessus nommés pratiquent aussi les accouchements. Pharmaciens. MM. Coille, Coulogne, Deschodt, Lamorre, Sebret. Sages-femmes. Dames Adolphe, Boyaval, Duthoit, Lang, Mercier, Millescamps, Rosier, Vanderpoest, Vermandère, Vuristke.

SECTION II. — HYGIÈNE ET SALUBRITÉ. La commission cantonale d'hygiène est composée de MM. Ernoult-Bayart, maire, président ; Parel, juge-de-paix, vice-président ; Godefroy, secrétaire ; Herreng, doyen de Notre-Dame, Edouard Debacq, Edouard Delafre, Théodore Duhamel, Chieus et Godey. Les attributions de cette commission comprennent les objets suivants sur lesquels elle est appelée à donner avis et l'autorité : 1° Causes générales d'insalubrité ; 2° habitations d'ouvriers et d'indigents ; 3° ateliers ; 4° écoles et salles d'asile ; 5° dépôts de mendicité ; 6° casernes, arsenaux ; 7° eaux minérales ; 8° établissements dangereux, insalubres ou incommodes ; 9° grands travaux d'utilité publique ; 10° régime alimentaire de la population ; 11° habitudes de la population ; 12° Mortalité ; 13° enfants trouvés ; 14° établissements de bienfaisance ; 15° animaux utiles à l'homme.

SECTION III. — ASSAINISSEMENT. La commission locale d'assainissement des logements insalubres est composée de MM. Ernoult-Bayart, maire, président ; Edouard Delafre, Chieus, Mulliez-Delemazure, Martin, docteur, Lefebvre, docteur, Godey. Inspecteur des logements insalubres, M. Delsaux. Les attributions de cette commission sont déterminées par la loi du 13 avril 1850. Elle fait de fréquentes visites dans les habitations des ouvriers et des indigents. Dans ses rapports au maire, elle signale les causes d'insalubrité qu'elle a pu constater et indique les moyens à employer pour faire disparaître ces causes, ou bien, quand il y a lieu, elle déclare que telle maison n'est pas susceptible d'assainissement. A la diligence du maire, les propriétaires des maisons signalées par la commission sont mis en demeure de venir prendre connaissance au secrétariat de la Mairie du rapport qui les concerne et de déposer leurs observations dans le délai d'un mois. A l'expiration de ce délai, le rapport de la commission et les observations des propriétaires sont soumis au Conseil municipal qui en délibère. Lorsque la délibération est approuvée par le Préfet, un arrêté la rend exécutoire. Les mesures indiquées pour l'assainissement doivent être effectuées dans un nouveau délai d'un mois ; mais si la maison est condamnée, la location en est interdite et les occupants doivent l'évacuer immédiatement.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Un certain nombre de négociants ont demandé au ministère des finances la création de timbres-poste de 5, 10 et 20 francs, qui serviraient pour les affranchissements considérables et les remboursements peu importants. On ne sait pas encore quel sera le résultat de cette démarche. On nous écrit de Lannoy : La musique municipale de Lannoy, vient d'obtenir un véritable succès au festival de Tournai ; elle a reçu l'accueil le plus flatteur et tous les morceaux qu'elle a fait entendre ont dû être bissés, ce qui prouve le mérite des exécutants et celui de leur excellent chef, M. Constant Janssens. MM. les commissaires de la fête, lui ont aussi décerné, à l'unanimité, le premier prix de tenue militaire. A leur rentrée à Lannoy, les membres de la musique ont été reçus par l'autorité municipale qui leur a adressé les plus vives félicitations ; puis, suivis d'un nombreux cortège, ils ont parcourus la ville en faisant entendre des pas redoublés. Un agent de change de Douai, M. Latorne, vient de disparaître laissant un passif estimé, jusqu'ici, à 500,000 francs. On craint, dit l'Indépendant, de Douai, d'après les réclamations qui arrivent au fur et à mesure que la nouvelle se propage, que ce passif se monte à un chiffre plus élevé. On dit beaucoup de petites bourses atteintes par ce désastre financier. Lundi a eu lieu à Boulogne l'inauguration de la statue de Jenner. Dès le matin, les couleurs de France et l'Angleterre étaient arborées par toute la ville. A onze heures et demie, le cortège des autorités et fonctionnaires publics se forma à l'hôtel de ville et se rendait solennellement sur la place des bains, autour de la statue

On écrit de Paris : Il est positivement question d'une réduction du personnel bureaucratique. C'est une idée de l'Empereur qui en a confié l'étude à M. Vialy, chargé déjà de l'enquête sur la décentralisation administrative. La réforme aurait deux aspects, on ramènerait au strict nécessaire le nombre des employés dans les divers services, sans inconvénient naturel. Les fonctionnaires conservés auraient plus de besogne, mais ils seraient rétribués d'une manière plus en rapport avec leur capacité, leurs besoins de position et de famille. Bien certainement une pareille mesure soulèvera des objections ; la fonctionnarie est tellement entrée dans nos mœurs, et elle est si habituelle de vivre, médiocrement, mais sûrement aux frais de l'Etat. Le gouvernement, on doit le penser, ne se laissera pas arrêter par ces plaintes, moins justifiées qu'intéressées. On ajoute qu'il est urgent d'aviser, car avec la modicité actuelle des traitements dans ces diverses administrations, elles seraient bientôt désertées par les hommes de courage et de savoir. Si c'étaient des maçons ou des employés ici et là, il y a longtemps qu'ils seraient mis en grève.

M. Crosson, inspecteur de l'académie de Douai, en résidence à Lille, est nommé inspecteur de l'académie de Bordeaux ; en résidence à Agen. Il est remplacé à Lille par M. Lescœur, inspecteur de l'académie d'Aix, en résidence à Marseille. Des agents américains, chargés de recruter des ouvriers tisserands pour les fabriques des Etats Unis, visitent, en ce moment, Roubaix, Tourcoing et les nombreux villages environnants. Les journaux de Lyon, nous apprennent que d'autres embaucheurs sont aussi descendus dans cette ville. Nous ne savons si l'éloquence persuasive et les brillantes promesses de messieurs les américains auront beaucoup de succès près des ouvriers lyonnais ; mais nous pouvons assurer qu'ils n'ont rencontré chez nous que la plus complète indifférence.

On nous écrit de Lannoy : La musique municipale de Lannoy, vient d'obtenir un véritable succès au festival de Tournai ; elle a reçu l'accueil le plus flatteur et tous les morceaux qu'elle a fait entendre ont dû être bissés, ce qui prouve le mérite des exécutants et celui de leur excellent chef, M. Constant Janssens. MM. les commissaires de la fête, lui ont aussi décerné, à l'unanimité, le premier prix de tenue militaire. A leur rentrée à Lannoy, les membres de la musique ont été reçus par l'autorité municipale qui leur a adressé les plus vives félicitations ; puis, suivis d'un nombreux cortège, ils ont parcourus la ville en faisant entendre des pas redoublés. Un agent de change de Douai, M. Latorne, vient de disparaître laissant un passif estimé, jusqu'ici, à 500,000 francs. On craint, dit l'Indépendant, de Douai, d'après les réclamations qui arrivent au fur et à mesure que la nouvelle se propage, que ce passif se monte à un chiffre plus élevé. On dit beaucoup de petites bourses atteintes par ce désastre financier.

Lundi a eu lieu à Boulogne l'inauguration de la statue de Jenner. Dès le matin, les couleurs de France et l'Angleterre étaient arborées par toute la ville. A onze heures et demie, le cortège des autorités et fonctionnaires publics se forma à l'hôtel de ville et se rendait solennellement sur la place des bains, autour de la statue

où des places de tribune se trouvaient disposées. Dès que l'on fut parvenu dans l'enceinte, M. le maire donna la parole à M. Gros, docteur, qui résuma, dans un discours très substantiel, les caractères et les besoins de la décentralisation qui rendront l'empire le plus grand de l'Europe. M. le maire a remercié, au nom de la ville, la Société des sciences industrielles de Paris d'avoir voulu honorer Roubaix par ce monument. Le discours de M. Gros a été répondu par beaucoup de braves citoyens au nom de la Société. C'est alors que le voile a laissé voir la statue, œuvre de M. Eugène Paul, de Paris. En même temps l'orchestre entonnait une cantate de M. Elwart.

L'après midi, un concert avait lieu à l'établissement des bains, puis un banquet au collège auquel on remarquait autour de M. le maire : MM. Pinart, Sénéca, députés, le sous-préfet, le président du tribunal civil, M. Doridan, maire de Folkstone... Au dessert, M. Pinart a porté le toast à l'Empereur qui a été chaleureusement accueilli. Il en a été de même du toast à la reine Victoria, porté par M. Sénéca. Plusieurs autres toasts ont été portés par M. Gros, M. de Livon, M. Paul, M. Elwart et enfin par M. Cuheval-Clarigny, qui a fait valoir l'hommage rendu à la France par Folkstone en choisissant un Français comme magistrat municipal. M. Doridan est un de nos concitoyens. Dans la soirée, un grand bal a eu lieu à l'établissement des bains et s'est prolongé jusqu'à 3 heures du matin.

Un assassinat a été commis dimanche soir au hameau de Sambrefin, département de Landrecies. Voici les détails que le journal d'Avesnes nous fournit sur cet événement : Il était environ cinq heures du soir, lorsque le crime a été commis. La jeune Adèle Haucolin, enfant assistée des hospices de Paris, et son meurtrier Moreau se trouvaient seuls dans la maison de leurs maîtres, M. et M^{me} Férét s'étant rendus à la Groise. La jeune fille, pour se débarrasser des obsessions de Moreau, qu'elle déteste, quelque temps était amoureuse d'elle et qui aurait voulu empêcher son prochain mariage, avait quitté la cuisine où ils se trouvaient ensemble, et était allée s'asseoir dans la cour, en face de la porte cochère, qui donne sur la grande route, de façon à pouvoir être vue de toutes les personnes qui passaient devant la maison. Elle y était à peine de quelques instants, que Moreau, s'emparant d'un fusil de M. Férét, accouché dans la cuisine, la couchait en joue et lui disait : Je vais te tuer. Mais Adèle Haucolin lui répondit tranquillement : Vous ne le ferez pas, car qui ont l'intention de tuer ne le disent pas. En effet, Moreau relève son arme et paraît avoir voulu plaisanter ; mais quelques instants après, il faisait feu sur la jeune fille à une distance de huit ou dix mètres. Toute la charge, formée de plomb et de poudre en plein sur la face latérale droite de la tête et sur le cou, qui est profondément labouré ; un grain de plomb avait versé la tempe de la victime, qui tomba baignée dans son sang. Après l'accomplissement de ce meurtre, Moreau rechargea le fusil, de manière à faire croire qu'il n'avait pu servir, et se livra à ses occupations ordinaires. Ce sont les époux Férét qui, en rentrant chez eux avec M. Millet, trouvèrent la pauvre jeune fille étendue dans la cour. Après avoir interrogé vivement son domestique, qui lui dit être l'auteur du meurtre, les Féréts coururent prévenir la justice. Moreau n'eut pas longtemps la force de résister, dans ses dénégations et fut immédiatement arrêté. Après avoir signé son crime, il y a dit-on, déclaré qu'il eût aimé sa victime

THÉÂTRE DE ROUBAIX. CONTINUATION DES DEBUTS. DIMANCHE 17 septembre 1865. 2^e représentation : de LA VOLEUSE D'ENFANTS. Drame nouveau en 5 actes et huit tableaux, par MM. Eugène Grégoire et Lambert Thiboust. 2^e représentation : de LE GAIN DE PARIS. Comédie-vaudeville en deux actes par M. Cogniard frères. Ouverture des bureaux à 6 heures. LUNDI 18 septembre 1865. 1^{re} représentation : de LE SONNEUR DE SAINT-PAUL. Drame en quatre actes précédé de JOHN LE CHASSEUR. Prologue en un acte par M. J. Bouchardy. M. STEINER remplira le rôle de M. John. 1^{re} représentation : de A LA BASTILLE. Vaudeville en un acte par MM. Duval et Lausanne. 2^e représentation : de UN GENDRE EN SURVEILLANCE. Comédie-vaudeville en un acte par MM. Marc-Michel et Labiche. Ouverture des bureaux à 6 h 1/2. On commence à 7 heures.

montent à la surface de l'eau, qui est leur lit nuptial, pour y rejoindre d'autres fleurs avec lesquelles elles se marient. La fourmi, en une attaque subite, en un moment de désastre, ne pense qu'à sauver les larves qui renferment une nouvelle génération. La pardiix attire sur elle-même l'attention du chasseur et s'expose volontairement à un trait mortel pour préserver de ce péril sa précieuse couvée. Le morse monstrueux brève les piques, les harpons, les lances des pêcheurs du Nord, et se fait tuer pour défendre ses petits. L'homme seul, ce roi de la nature, cet enfant de Dieu, peut trahir cette suprême loi d'amour, sacrifier un saint devoir à une aveugle ambition, à de honteux intérêts matériels, et vivre seul dans l'aride sécheresse de son cœur. Robert, ayant quitté sa sœur, se promène dans le corridor en attendant qu'elle le fit appeler. Quand il la retourna près d'elle, il lui demanda avec inquiétude : Comment te trouves-tu ? — Beaucoup mieux, répondit-elle. Ce lit baigné m'a semblé délicieux, et cette infusion de fleurs de tilleul que tu as toi-même ordonnée était excellente. Comme c'est agréable de penser que ces mêmes arbres dont nous aimons à respirer le parfum en été nous donnent encore dans la mauvaise saison une boisson salubre ! Tu n'es donc pas seulement un habile officier de marine ? tu es aussi médecin ! On n'arrive jamais à deviner tout ce que tu sais... Mais tu es trop poltron, voilà ton défaut. Tu avais peur que je ne fusse malade ; je ne suis pas si faible que tu crois, et puis je veux vivre ! J'ai des devoirs à remplir, d'abord un devoir d'affection envers toi, puis un autre envers...

Asseois-toi là, sur cette chaise, tout près de moi... Elle lui prit la tête à deux mains, et s'approchant de son oreille, elle lui murmura à voix basse : J'ai lu. — Quoi donc ? — Cette lettre de notre père. — Est-il possible ? s'écria Robert en se levant brusquement. — Imprudent ! Tu l'aurais laissée dans ton bureau non fermé ! Songe donc, si quelque autre que moi... Il faut la brûler pour que personne ne puisse la voir, pour qu'il n'en reste rien. Et moi, nous nous en souviendrons assez, et nous savons ce qu'elle nous commande. — C'est vrai ! J'aurais déjà dû l'annuler. Mais, par quel hasard as-tu ?... — Je vais te dire. Ce matin, après avoir réglé une partie de nos comptes du mois, je n'avais plus d'argent dans ma bourse. J'avais oublié de t'en demander. Il y avait là, cependant, des ouvriers qui avaient besoin de leur solde. J'ai pensé que je pouvais aller prendre, dans ton bureau, ce qui m'était nécessaire. Je vais, je l'ouvre. J'aperçois un papier sur lequel je reconnais l'écriture de notre père. Je le déploie, je commence à le lire, et une fois que j'ai eu commencé, je n'ai pu m'arrêter. Pauvre malheureux père !... Quelle erreur ! Et comme il l'a cruellement expié ! Après avoir tout lu, je suis restée sur une chaise, la poitrine si serrée qu'il me semblait que j'allais étouffer. J'ai cependant eu le courage de descendre près de gens qui m'attendaient, et de les payer. Ils ont dû me trouver bien étrange, car j'avais à peine ce que je faisais. Mais ensuite, j'ai couru à l'église pour y prier, pour y demander pardon à Dieu, puis j'ai été au

cimetière, et là, sur la tombe que nous avons fait poser dernièrement, j'ai encore prié et j'ai bien pleuré. — Hélas ! dit Robert, moi qui désirais tant l'épargner ce chagrin ! — Oui, comme c'était bon et généreux de la part de vouloir me dérober ce secret, et comme je suis contente d'avoir eu tant de confiance en toi ! Car, enfin, ce que tu me disais de notre ruine si subite en me défendant de t'interroger, c'était bien singulier et d'autre j'aurais pu supposer... Bien sûr, M. Fleuret te soupçonne d'avoir toi-même perdu notre fortune. Pauvre cher excellent frère !... Et si je m'étais mariée avec le fils de cet homme, que de questions embarrassantes ne m'aurait-on pas faites ? Et qui sait, si, peu à peu, moi-même, par de menhantes insinuations, je n'en serais pas venue à douter de toi ? Pauvre ami ! Douter de toi ! Quel malheur ! Tu vois donc bien que c'est une grâce de Dieu que cette lettre soit tombée entre mes mains, et qu'il ne faut pas que je me marie ni avec M. Victor, ni avec un autre. C'est fini, c'est fini. J'ai mes idées, deux sages et belles idées qui me sont entrées à la fois dans le cœur, comme deux rayons célestes. Je te les dirai. Mais pas aujourd'hui. Il faut que j'y songe encore, et puis, je me sens un peu fatiguée et j'ai envie de dormir. Va-t-en, si tu me permets de me lever pour dîner, puisque tu es mon docteur, je me léverai ; sinon, tu feras apporter une petite table devant mon lit, et tu dîneras près de moi. Mais avant de l'en aller, salue ma petite vierge d'ivoire. Il y avait, à Paris, dans une pension, une jeune Russe qui nous racontait que, dans son pays, la première chose qu'on faisait en entrant dans une maison, était de saluer les obras, c'est-à-dire les

saintes images, suspendues au fond de la salle de réception, et éclairées, nuit et jour par une lampe. — C'est un très-bel usage. Adieu, A tantôt. Elle posa la tête sur son oreiller, ferma les yeux et s'endormit comme un enfant. — Ainsi, se disait Robert, elle a lu cette lettre dont je ne voulais pas même lui laisser soupçonner l'existence. Quel singulier hasard ! Au fait, elle a raison. Cela vaut mieux. Puisque nous avons tous deux le même sentiment de notre devoir ; puisque nous nous entendons si bien, cela vaut mieux. Seul je marchais dans un sentier ténébreux, et il m'était si difficile de lui dérober mon secret. A présent qu'elle le sait, je cheminerai avec elle plus aisément et plus sûrement. Mais il faut qu'elle se marie. Elle déclare qu'elle a ses idées ; moi, j'ai les miennes. Nous verrons. X. MARMER. (La suite au prochain numéro).

— La délicieuse Revalscière du Barry guérit, sans médecine ni purges, les nerfs, l'estomac, les bilieuses, les gastralgies, les diarrhées, les poitrines, l'asthme, le phthisis, la gorge, les bronches, la vessie, les reins, les inflammations, le foie, le quinquina, le cerveau et le sang. Elle économise inutilement son prix en remède. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 fr. ; 1 k., 7 fr. 2 k., 12 fr. ; 6 k., 32 fr. ; 12 k., 60 fr. Du Barry, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Coille, et Deschodt, et tous pharm. et épiciers.

THÉÂTRE DE ROUBAIX. CONTINUATION DES DEBUTS. DIMANCHE 17 septembre 1865. 2^e représentation : de LA VOLEUSE D'ENFANTS. Drame nouveau en 5 actes et huit tableaux, par MM. Eugène Grégoire et Lambert Thiboust. 2^e représentation : de LE GAIN DE PARIS. Comédie-vaudeville en deux actes par M. Cogniard frères. Ouverture des bureaux à 6 heures. LUNDI 18 septembre 1865. 1^{re} représentation : de LE SONNEUR DE SAINT-PAUL. Drame en quatre actes précédé de JOHN LE CHASSEUR. Prologue en un acte par M. J. Bouchardy. M. STEINER remplira le rôle de M. John. 1^{re} représentation : de A LA BASTILLE. Vaudeville en un acte par MM. Duval et Lausanne. 2^e représentation : de UN GENDRE EN SURVEILLANCE. Comédie-vaudeville en un acte par MM. Marc-Michel et Labiche. Ouverture des bureaux à 6 h 1/2. On commence à 7 heures.